

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et effica...

Badge attribué à : [katerine Laurin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/365961a9031d1affdb20fe60>

Date d'obtention : 2021-05-19 22:11:02



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Suite à une déclaration d'une situation de sextage, un intervenant en milieu scolaire ayant le badge de la formation Sexto évalue la situation en ayant comme support, comme guide la trousse afin de bien suivre le protocole Sexto.

Ainsi, l'intervenant rencontre individuellement les victimes impliquées dans l'incident afin de les rencontrer individuellement afin de recueillir de l'information et ainsi avoir leur version des faits. De ce fait, il suit les étapes de la trousse en évaluant la situation en se servant de la grille d'évaluation. Selon l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de l'incident, l'intervenant pourra être en mesure de déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Aussi, si l'intervenant évalue que c'est un incident impulsif, il pourra remplir la grille d'évaluation avec le jeune instigateur et confisquer son appareil électronique.

Suite à l'intervention, il est bénéfique de contacter un policier éducateur du service de police afin de l'informer des événements, et ce même si l'incident est impulsif dans le but de boucler la boucle avec une rencontre individuelle de sensibilisation entre le policier et les élèves impliqués. Il pourra remettre les appareils électroniques confisqués par l'intervenant aux jeunes impliqués.

Toutefois, s'il s'agit d'un acte malveillant, l'intervenant doit contacter le service de police immédiatement afin qu'un policier remplisse la grille d'évaluation avec le jeune instigateur.

L'intervenant confisque quand même son cellulaire afin de cesser, prévenir la propagation d'images et ainsi demander au policier quand appeler les parents des jeunes impliqués.

Pour finir, le service de police informera le DPCP pour une analyse du dossier...

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il est primordial durant une intervention de sextage de se référer à la trousse Sexto et de bien suivre les étapes pour une intervention judicieuse et efficace.

D'ailleurs, agir rapidement, accueillir les jeunes sans jugement, rassurer la/les victimes, assurer l'intégrité et la confidentialité de façon absolue: entre les pairs, élèves/intervenants, professionnels et les médias sont des valeurs à privilégier.

Également, ce que je retiens c'est qu'il ne faut jamais visualiser les images intimes des jeunes impliqués, surtout pour préserver l'intégrité psychologique et physique de ceux-ci.

Aussi, ces mises en situation montre qu'on doit rencontrer les jeunes en individuel. Cela permet de ne pas altérer à la version des faits de chacun.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je dirais l'étape de parler avec le jeune instigateur, car j'ai l'impression qu'il pourrait arriver que des éléments ne coïncident pas avec sa version des faits et celle de la victime dans le but de nier la vérité ou de se protéger....